



ÉPREUVE NATIONALE FLEURET M20



14 et 15
octobre
2023



Complexe
F. Mitterrand
à Hénin-Beaumont (62)



Entrée
libre



Pas-de-Calais
Mon Département



ESCRIME
HAUTS-DE-FRANCE

Leon Paul



UN STAND LEON PAUL SERA PRESENT

TOUT LE WEEK END



EPREUVE NATIONALE M20 FLEURET

Restauration : Un stand de restauration sera à votre disposition durant toute la durée de la compétition.

Engagement : Par les clubs, au plus tard le **mercredi 4 Octobre** à 23h59 sur le site de la FFE. Pour les étrangers licenciés d'une fédération affiliée à la FIE par email + paiement Helloasso

« Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, la clôture des engagements est fixée au mercredi de la semaine précédant le début de l'épreuve, à 23h59. »

cehbcompetition@gmail.com

Droit d'engagement : Le droit d'engagement est fixé à 20€ **à régler obligatoirement** sur Helloasso avant **le 4/10/23 (le règlement sur place sera majoré)**

➔ <https://www.helloasso.com/associations/cercle-d-escrime-d-henin-beaumont/evenements/circuit-national-fleuret-m20-14-15-octobre-2023>

« Si un(e) tireur(se) n'a pas été engagé(e) dans les délais impartis, il/elle pourra être inscrit(e) jusqu'à la publication des poules, et pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté(e) d'un montant égal à 5 fois le droit d'engagement.

Les clubs concernés devront prévenir l'organisateur et la FFE de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles et s'assurer que la demande a été prise en compte.

Toute demande d'engagement hors délai formulée après la publication des poules ou des tableaux d'élimination directe ne pourra en aucun cas être prise en compte. »

« En cas d'absence d'un(e) ou plusieurs tireur(se)s dans une poule, le DT aura autorité pour équilibrer la composition des poules selon les règles établies par la FIE (**Règles d'Organisation – art. o.67**). »

« En cas d'absence de tireur(se)s engagé(e)s, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireur(se)s présent(e)s doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireur(se)s absent(e)s, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireur(se)s d'un même club engagé(e)s sont absents, le droit pour ce club de participer aux compétitions fédérales suivantes est conditionné à la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

En cas d'absence d'un(e) tireur(se) au début d'une épreuve nationale précédée d'une épreuve qualificative, le Directoire Technique pourra repêcher les premier(e)s tireur(se)s non-qualifié(e)s lors de cette dernière pour compléter les poules. «

Règlement : Cf le règlement sportif 2023/2024 de la FFE

Horaires

Samedi 14 Octobre :

Fleuret Hommes: Appel 12h30 Scratch 13h30 Début des Poules 14h

Fleuret Dames : Appel 14h30 Scratch 15h30 Début des Poules 16h

(si moins de 77 tireuses **cf le RS** les filles ne tirent que le dimanche)

Dimanche 15 Octobre :

Fleuret Hommes & Dames : Appel 7h Scratch 7h30 Début des Poules 8h

Équipement et sécurité :

Les équipements devront être aux normes FFE (armes et tenues). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident

Épreuves nationales hommes M20

- Formule de l'épreuve qualificative
- - 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminés,
 - X tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs,
 - Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs
- Mode de sélection pour l'épreuve nationale 98 tireurs répartis comme suit –
 - Les tireurs classés dans les 64 premiers du classement FIE,
 - Les 8 premiers tireurs du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes), à partir de la 2^{ème} Épreuve nationale,
 - Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
 - Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, avec 88 qualifiés,
 - Tableau d'élimination directe, sans repêchage,
- Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

Épreuves nationales dames M20

- Si 77 tireuses ou moins sont inscrites, l'épreuve nationale ne sera pas précédée d'une épreuve qualificative.

• Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
- 17 tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 49 tireuses,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireuses.

• Mode de sélection pour l'épreuve nationale 49 tireuses réparties comme suit :

- Les 17 tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 32 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.

• Formule de l'épreuve nationale (si plus de 77 tireuses engagées)

- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, 42 qualifiées pour le tableau d'élimination directe,
 - Tableau d'élimination directe, sans repêchage,
 - Une tireuse issue de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classée à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

• Formule de l'épreuve nationale (si 77 tireuses engagées ou moins)

- 2 tours de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional pour le premier tour, sans éliminée,
 - Classement sur les deux tours,
 - Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

CONSTITUTION DU CLASSEMENT INITIAL

Épreuves nationales M20

La première mise à jour du classement national de chaque arme et catégorie sera effectuée à l'issue de la première épreuve nationale. Toutes les compétitions internationales et régionales se déroulant en amont de cette épreuve resteront en attente de publication avant cette date.

Les numéros de série pour la première compétition de la saison sont attribués sur la base du classement national à jour au 31 août de la saison N-1.

Pour les épreuves nationales, le classement d'entrée pour la constitution de la première phase de la compétition (poules, ou tableaux d'élimination directe le cas échéant) est le suivant :

- *Les tireur(se)s figurant dans les 64 premier(ère)s du classement FIE ou CEE actualisé la veille de la compétition,*
- *Les tireur(se)s suivant(e)s sont classé(e)s dans l'ordre du classement national actualisé la veille de la compétition,*
- *Un(e) tireur(se) non classé(e) au classement national se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui de la dernière place du classement national +1.*

Arbitrage :

Les clubs fournissent **1 arbitre** à partir de 4 tireurs engagés et **2 arbitres** à partir de 9 tireurs engagés, hommes et dames confondus, sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale.

Directoire Technique : Il sera composé sur place et pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec le règlement FFE pour le bon déroulement de l'épreuve.

IL N'Y AURA PAS DE NAVETTE